La communauté protestante de

Lourmarin

sous l'Ancien Régime



Source: Les registres du notaire Jacques Franc (1610-1657) 1

Prise en notes et relevé : Françoise et Bernard APPY

¹ . Registres 3 E 42/166 à 211.

Description:

3 E 42/175:

1620 : Deux actes pris en note, dont le contrat de mariage du pasteur Jacques Baile avec Marguerite Appy.

3 E 42/177:

1623 : Relevé des actes les plus importants (testaments, mariages...) et prise en notes de quelques actes (dont une procuration dans une affaire passée devant la Chambre de l'Édit de Grenoble, et une quittance faite au trésorier des Églises réformées de Provence pour plus de 16 000 livres).

3 E 42/193:

1639 : Prise en notes de quelques actes évoquant des affaires passées devant la Chambre de l'Édit de Grenoble.

3 E 42/195:

1641-1642 : Prise en notes d'actes impliquant Pierre Maurice, le pasteur de Lourmarin. Testament de Madeleine Appy, de Lacoste.

3 E 42/210:

1657 : Deux contrats de mariage pris en notes.

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/175 Jacques Franc

Prise en notes : Bernard APPY

1620

f° 235 à 238 :

Achept de vigne et vergier pour M. Pierre Maurice, ministre, habitans à Lourmarin.

- 4 avril 1620, après midi
- Pierre AGUITTON, à + Thossans, ménager, de Lourmarin

vend à :

- M. Me Pierre MAURICE, ministre, habitant à Lourmarin
- une pièce de vigne et coin de verger la joignant, confrontant :
 - * terre et vigne de François REY,
 - * vignes de Pierre LATOU, Pierre PÉRIN et Jagues FAYET,
 - * le Chemin public,
 - * vigne et verger de Jaques AGUITTON, à + Jaulme
- Prix: 170 écus, soient 510 livres.
- Payables:
 - * 210 livres présentement,
 - * 300 livres à S^r Théophile SAVORNIN, écuyer, habitant à Lourmarin, avant le

07.05.1620 [suite à un acte reçu par Me Honoré RIVE, notaire à Cadenet, le 07.05.1618].

- Fait à Lourmarin, dans la maison de Pierre MAURICE.
- Présents : Me Pierre BERTIN, à + François,

Me Jean EISSAUTIER, Sergent royal, de Lourmarin

- Signé: Maurice; Aguitton; P.Bertin; J.Eyssautier
- Not. : Franc

Quittance: le 18 avril 1622, pour 300 livres.

<u>Investiture</u>: le 19 mai 1626 par S^r Esprit JEHAN, bourgeois, d'Aix, fermier des droits sei-

gneuriaux. Droits de lods: 85 livres.

Fait à Lourmarin, dans la maison de Guilhaume CORGIER, à + Jaques. Présents : Guilhaume CORGIER, Jean RICHARD, Me maréchal, de Lourmarin

Signé: Spérit Jehan, J.Richard

Not.: Franc

f° 379 à 384v° :

Mariage entre M. Me Jacques Baile, ministre, habitant en se lieu de La Coste et D^{lle} Marguerite Appy, dudit lieu.

- 23 août 1620, avant midi
- M. Jacques BAILE, ministre en l'Église réformée, habitant à Lacoste fils de + *honorable* Isel BAILE, apothicaire, et de *honneste femme* Anthoronne TIRAN, habitant de Seyne
- & D^{lle} Marguerite APPY

fille de + honorable Pierre APPY et de honneste femme Jehanne BERTAGNONNE, habitant à Lacoste

- assistés et autorisés :
 - * ledit BAILE, par honorable Jehan BAILE, son frère,

n'ayant pu avoir la présence de sa mère, attandu son indisposition par vieillesse;

* ladite APPY, par Jehanne BERTAGNONNE, sa mère, Samuel PERROTET, son beau-frère,

Louys APPY, son frère,

Jaques PERROTET et Estienne BERNARD, ses oncles ;

ont promis se prendre pour époux

- et célébrer leur mariage comme est de coustume entre personnes faisantz proffection de ladite Religion resformée.

Dot:

* La future épouse se constitue en dot tous et chacun ses biens et droits, meubles et immeubles, présents et futurs ;

et nomme son futur époux comme procureur irrévocable.

* En particulier, la somme de 400 écus (soient 1200 livres), à elle léguée par + Pierre APPY, son père (testament reçu par Me Pierre GASSIN, de Bonnieux).

Payable par sa mère, tutrice et administratrice :

- 450 livres présentement,
- 150 livres dans un an,
- et ainsi en continuant à chaque anniversaire du mariage.

Ledit BAILE reçoit:

- 210 livres, en doublons or, coings d'Espagne et Italie, sesains, sols et doubles tournois ;
 - 120 livres, en grains;
- 120 livres, à recouvrer de Jehan PÉRIN, hoste, de Mérindol (acte reçu le 11.09.1617 par Me Jehan PESCADOUR, de Lauris)

Habits et joyaux nuptiaux :

Ladite APPY sera ornée, pour le jour des espousailles, d'une robe haute de camellot en soye et d'ung cotillon de ras, ensemble d'ung habit d'escarlatin et des autres joyaux à elle nécessères, à frais communs.

Sont encor, lesdites parties, d'accord que la chaîne argent que sera faicte à ladite damoyselle Appy (...) sera du prix de 30 livres.

Trousseau:

Le futur époux reconnaît à la future épouse tout ce qu'il recevra au titre de son trousseau.

Augment de dot:

Lui à elle : 200 livres. Elle à lui : 100 livres.

Procureurs:

Pour le futur : Me CASSAUD ; pour la future : Me BONARD ;

au siège de la Cour des soumissions de Forcalquier.

- Fait à Lacoste, dans la maison de + Pierre APPY.
- Présents : M. Jaques de LA PLANCHE, ministre, habitant à Mérindol ; Jehan, André et Pierre PERROTETS, frères ; Jaques MALLAN, à + Claudon, "le Jeune" ; Isaac MEILLE, de Lacoste.

- Signé : de La Planche ; J.Baile ; Samuel Perrotet ; Baile ; Perrotet ; J.Perrotet ; L.Appy ; Pierre Perrotet ; Estène Bernard ; Jan Perrotet

Signature de Jacques BAILE :

As only

Signature de Louis APPY:

- Not. : Franc

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/177 Jacques Franc

Prise en notes et relevé: Bernard APPY

1623

f° 35v° à 37 :

Quitance pour les hoirs à feu honnorable Pierre Appy, de La Coste ; et Recognoissance pour D^{||e} Margueritte Appy, femme de M. Jaques Baile, ministre, dudit lieu.

- 27 janvier 1623, après midi
- M. Jaques BAILE, ministre, habitant à Lacoste en qualité de mari de $\mathsf{D}^{\mathsf{lle}}$ Marguerite APPY

a reçu des :

- hoirs de + honorable Pierre APPY, son beau-père, absents des mains de honnête femme Jehanne BERTAGNONNE, mère desdits hoirs
- la somme de 50 escus, valant 150 livres

Payée : 111 livres avant le présent et 39 livres présentement

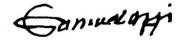
- de la dot constituée à sa femme par le contrat de mariage passé par-devant M^e Jaques FRANC, en sa date.
- Cette somme, ledit BAILE

la reconnaît à :

- sa femme.
- Fait à Lacoste, dans la maison d'Estienne BAS
- Présents : Pierre MALAN, Samuel APPY, de Lacoste
- Signé : Baile ; Samuel Appi ; Pierre Malan
- Not. : Franc

Signature de Jacques BAILE:

Signature de Samuel APPY:



f° 37 à 38:

Quitance pour Samuel et Abraham Appis, de La Coste.

- 27 janvier 1623, après midi
- honnête femme Susane COMBE, veuve de + Me Jean de SIMIANE, de Lourmarin mère des hoirs de son mari

a reçu de :

- Samuel et Abraham APPIS, frères, fils de + Guilhaume, de Lacoste ledit Samuel présent
- la somme de 4 escus, valant 12 livres
- pour les droits et prétentions que les hoirs de + Jean de SIMIANE pourraient avoir sur :
- ⇒ une terre sise au terroir de Lacoste, quartier Paresac, confrontant :
 - * terre et vigne de Pierre MALAN, de Lacoste ;
 - * le chemin de Ménerbes
- ⇒ un chènevier sis audit terroir, quartier Combe Boisson, confrontant :
 - * chènevier de Jean MALLAN

acquis par + Guilhaume APPY audit + Me de SIMIANE

- Fait à Lacoste, dans la maison d'Estienne BAS
- Présents : Estienne BAS, Thomas PERROTET, Louys APPY, de Lacoste
- Signé : Samuel Appy ; L.Appy
- Not. : Franc

Signature de Samuel APPY:

3dnicapiff

Signature de Louis APPY :



f° 51:

05/02/1623 Mariage de Jean RICHARD et Isabeau SEGUIN

- Jean, Me maréchal à forge, de Lourmarin, fils d'Estienne RICHARD, Me maréchal à forge, de Lourmarin, et de Jeanne BLANCHE
- Isabeau, fille de + Pierre SEGUIN et de Marie ANASTAISE, de Lourmarin

f° 64:

12/02/1623 Mariage de Daniel ROUET et Magdelleine CRESPINE

- Daniel, ménager, fils de + François ROUET et de Marguerite THOMÉ, de Lourmarin
- Magdelleine, fille de Jean CRESPIN et d'Anne TERSIANNE, de La Roque d'A.

f° 78 à 79 :

Procuration pour Gaspard Laurens, merchand, habitant à la citté de Genève.

- 14 février 1623, après midi
- Me Gaspard LAURENS, marchand, originaire de Lourmarin, habitant à la cité de Genève <u>a constitué son procureur :</u>
- Pierre LATHOU, à + Jean, son cousin, de Lourmarin, absent
- Pour poursuivre par-devant les officiers ordinères de la principauté d'Orange (...) la repparation des injures attrosses et diffamatoires (...) imposées et advancées alors et sans cause par M. Jaques de La Planche, cy-devan ministre, habitant audit Lurmarin et à présent résidant audit Orenge, pour le préthendu [...] faict audit S^r de La Planche
- Fait à Lourmarin, en l'étude

L'acte est interrompu. Il est barré et porte à la fin la mention : N'a sorty à effect.

- Not. : Franc

f° 114:

06/03/1623 Testament de Pierre RICHARD

- Tisseur à toile, de La Roque d'A., habitant à Lourmarin
- Fils de + Joseph RICHARD et de Susane AUBERTE, encore vivante
- Marié à Martine SERRE, enceinte
- Père d'Anne RICHARDE
- RPR

f° 118v°:

12/03/1623 Mariage de Pierre FRANC et Susanne RAMASSE

- Pierre, Me chapelier, fils de + Me Louys FRANC, régent d'écoles, et de Judict GOULINE, encore vivante, de Lourmarin
- Susanne, fille de David RAMASSE et de Susane AGITTON, de Lourmarin

f° 135:

18/03/1623 Testament de Marie CASTAGNE

- Veuve de + Claude BARTHELLEMY, de Lourmarin
- Fille de + Laurens CASTAGNE et de + Anne MICHELLE, de Lourmarin
- Son oncle paternel : Jaques CASTAGNE, ménager, de Lourmarin
- Filleuls de son mari : Claude BARTHÉLEMY (marié à Catherine RICHARDE) et Daniel BARTHÉLEMY, fils de + Jehan BARTHÉLEMY et de + Marie ROUETTE, de Lourmarin
- RPR

f° 148:

26/03/1623 Mariage de Pierre BARRAU et Delphine GOULINE

- Pierre, ménager, de Lourmarin, fils de + Jehan BARRAU et de + Jeanne BAULMASSE, de Sivergues
- Delphine, fille de Me Jean GOULIN, de Lourmarin, lieutenant de juge de Lauris, et de Suzanne REYNE

f° 156:

30/03/1623 Mariage de Pierre ROUX et Bénigne EISSAUTIER

- Pierre, travailleur, de Lourmarin, fils de + Christol ROUX et de + Catherine PÉRINE, de Lourmarin
- Bénigne, fille de Me Jehan EISSAUTIER, sergent royal, de Lourmarin, et de + Susane BERTOLINE

f° 186 : Donation de Jehan NÈGRE

f° 192:

17/04/1623 Testament de Jaques REY

- messire Jaques REY, prêtre et vicaire de Lourmarin
- fils de + François REY et de + Honnorade ARNAUDE, de Pertuis
- Héritière universelle : sa sœur Catherine REYNE, de Pertuis
- ECAR

f° 210:

28/04/1623 Testament de Pierre CHAUVIN

- Ménager, de Lourmarin
- Fils de + Louys CHAUVIN et de + Jeanne CHABAUDE, de Buoux
- Sa femme: Isabeau REYNE
- Ses enfants : Mathieu, Jean, Marie, Susane et Magdellène CHAUVINS
- RPR

f° 234:

05/05/1623 Testament de Dominique BLANC

- Ménager, de Lourmarin
- Fils de + Jaques BLANC et de + Magdellène JOURDANNE, de Gignac
- Sa femme : Jeanne BARRALLE
- Sa cousine : Susanne BLANCHE, fille de + Jehan BLANC, d'Apt
- Les cousins de sa femme : Jaques et Pierre BARRAUX, frères, fils de + Jean (Jaques habitant à Sivergues ; Pierre habitant à Lourmarin)
- RPR

f° 237v°:

05/05/1623 Testament de Jeanne BARRALLE

- Femme de Dominique BLANC
- Fille de + Guilhaume BARRAU et d'Alix LAJONNE, encore vivante
- Son frère utérin : Me Jean PÉLANCHON, baile et lieutenant de juge de Sivergues
- Sa sœur utérine : Marie PÉLANCHONNE, veuve de + Pierre PACOT, de Lourmarin
- Ses sœurs : Catherine BARRALLE (femme de Barthélemy BOY, de Lourmarin) et Isabeau BARRALLE
- Son frère : Jean BARRAU, muletier, de Lourmarin
- Son neveu: Estienne PACQUOT
- RPR

f° 246v°:

09/05/1623 Partage pour Jean BÉDOIN et Isabeau GARDIOLLE

- Jean BÉDOIN, Isabeau GARDIOLLE
- Marie MONESTIER, + en 1623
- ses époux : 1/ + Clémens BÉDOIN, de St-Cannat, habitant à Lourmarin ; 2/ Jaques GARDIOL, de Lourmarin

f° 260:

14/05/1623 Testament de Susanne BRANTOU

- Femme de Pierre JAYME, à + François, de Lourmarin
- Fille de + Jaques BRANTOU et d'Anne BOURGUE, encore vivante, de Lourmarin
- Sa sœur : Peyronne BRANTOU
- Sa fille: Catherine JAYME
- RPR

f° 266:

15/05/1623 Testament de Marie CASTAGNE

- Veuve de + Claude BARTHÉLEMY, ménager, de Lourmarin
- Fille de + Laurens CASTAGNE et de + Anne MICHELLE, de Lourmarin
- Son oncle : Jaques CASTAGNE, travailleur, de Lourmarin
- Le petit-fils de son mari : Claude BARTHÉLEMY
- Son beau-frère : Pierre BARTHÉLEMY, filleul de son mari
- Catherine RICHARDE, femme de Claude BARTHÉLEMY
- Claude et Pierre BARTHÉLEMY, frères, fils de + Jehan BARTHÉLEMY et de Marie ROUET, de Lourmarin
- RPR

f° 270:

16/05/1623 Testament de Georges MICHEL

- Travailleur, de Lourmarin
- Fils de + Jean MICHEL et de + Jeanne CARBONNELLE, d'Apt
- Veuf de + Marie SÉDALLIANNE
- Sa fille : Jeanne MICHELLE, femme de Jaques BLANC, à + Jaques, de Lourmarin
- Son fils : André MICHEL
- RPR

f° 278v°:

20/05/1623 Testament de Jeanne ANESINE

- Veuve de + Jean GERBE, de Lourmarin
- Fille de + Pierre ANESIN et de + Catherine MARTINE, de Lourmarin
- Sa fille : Jehanne GERBE
- Ses fils: Pierre et Mathieu GERBE
- RPR

f° 285 :

21/05/1623 Mariage de Jean MARTIN et Isabeau GUÉRINE

- Jean, travailleur, de Lourmarin, fils d'Anthoine MARTIN, habitant à La Roque d'A., et de Delphine GRANGETTE
- Isabeau, fille de Daniel GUÉRIN, de Lourmarin, et de Marie PARIS

f° 291:

21/05/1623 Mariage Pierre de SAINT-MARC et Marie ROMANE

- Pierre, tisseur à toile, de Lourmarin, fils d'Anthoine de SAINT-MARC et de + Barbe GINOUSE
- Marie, veuve de + Pierre RIPPERT, de Cabrières d'A., fille de Jean ROMAN et de Susane GINOUSE, de Peypin d'A.

f° 297:

21/05/1623 Mariage de Pol de SAINT-MARC et Constance ROMANE

- Pol, compagnon cordier, de Lourmarin, fils d'Anthoine de SAINT-MARC, Me tisseur à toile, de Lourmarin, et de Claude SERRE
- Constance, fille de Jean ROMAN et de Susane GINOUSE, de Peypin d'A.

f° 306:

22/05/1623 Testament d'Anthoinette ANDRIVETTE

- Veuve de + Pons CHANAU, de Lourmarin
- Fille de Guillen ANDRIVET, de Lourmarin
- Sa fille : Jehanne CHANALLE, femme de Michel PERRIN, tisseur à toile, habitant à Lourmarin
- Ses fils : Jehan, Jaques et Pierre CHANAUX
- RPR

f° 309:

25/05/1623 Testament d'Anne CORGIÈRE

- Veuve de + Pierre MAT, Me tailleur, de Lourmarin
- Fille de Guilhaume CORGIER et de Marie GOULINE, de Lourmarin
- Claude SAIGNONNE, femme de Pierre RAMASSE, Me cardeur, de Lourmarin
- Marie CAVALLIER, dit "Couppier", de Lourmarin
- Ses cousines : Catherine JAUBERTE (femme de Daniel BERNUS, de Lourmarin), Marquerite JAUBERTE (veuve de + Georges BREMOND, de Lourmarin)
- Me Brémond MAT, son beau-frère, fils de Cérisse FAVIÈRE
- Marie et Magdellène ROUSSES, ses cousines, filles de + Jean ROUX, de Lourmarin
- Sa fille: Marie MAT
- RPR

f° 319:

28/05/1623 Mariage de Marc RIPPERT et Catherine ANTOARDE

- Marc, ménager, de Cabrières d'A., fils de + Pierre RIPPERT et de + Jeanne MAGNANNE, de Cabrières d'A.
- Catherine, fille de Jean ANTOARD et de Jeanne JOURDANNE, de Cabrières d'A.

f° 329 :

11/06/1623 Mariage de Phélip SALENQ et Susane PÉLENQUE

- Phélip, travailleur, du Puget, fils de + Daniel SALENQ et de Marthe ROUETTE, du Puget
- Susane, fille de Pierre PELLENQ et de Marie SERRE, de Murs

f° 348v°:

25/06/1623 Testament de Françoise SERRE

- Femme de Mathieu FRACHARD, travailleur, de Lourmarin
- Fille de + Jehan SERRE et de Marie GINOUSE, de Lourmarin
- Ses oncle et tantes : Jacques SERRE (habitant à St-Martin de La B.), Marguerite SERRE (habitant à Cabrières du C.), Jeanne SERRE (habitant à La Motte d'A.)
- Ses cousins : François, Pierre et Isabeau SERRE, fils de + Jehan SERRE, de Lourmarin
- RPR

f° 353:

08/07/1623 Testament d'André RAVEL

- Me maréchal à forge, originaire de Cadenet, habitant à Lourmarin
- Fils de + Jaques RAVEL et de + Elziasse BREGOUDONNE, de Cadenet
- ECAR

f° 364:

29/07/1623 Donation pour Marie BONINE

- Veuve en 2nd lit de + Jehan SERRE
- Ses fils : François et Pierre SERRE

f° 432v° à 433v° :

Procuration pour M. Jean Du Cray, cy-devant ministre en l'Église de Manosque.

- 27 septembre 1623, matin
- M. Jean DU CRAY, ministre de la ville de Nîmes en Languedoc, ci-devant habitant à la ville de Manosque

a constitué son procureur :

- Me ... ² BOZOUMIER, procureur en la Cour de Parlement de l'Édit à Grenoble, absent
- Pour soy présenter à l'assignation à luy donnée, à la requeste des Sindicz de la Religion de l'Église dudict Manosque, par exploict du 12e jour du présent mois ³. C'estants, lesdits Sindicz, rendus appellantz de l'ordonnance faicte par le Synode tenu au lieu de Cabrières le 23^e jour d'aoust dernier ⁴, contre ledit constituant inthimé.

Et suivre l'affaire jusqu'au jugement définitif.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Jean LATHOU, Me tailleur, Jaques AGUITON, de Lourmarin
- Signé : J. Du Cray ; J.Aguitton
- Not. : Franc

Signature de Jean DU CRAY:

Jon Cray

² . En blanc.

 $^{^{\}scriptsize 3}$. 12 septembre 1623.

⁴ . 23 août 1623.

f° 434 à 435 :

Procuration pour ledit Sr Du Cray.

- 27 septembre 1623, après midi

- M. Jean DU CRAY, ministre, de la ville de Nîmes en Languedoc, ci-devant habitant de la ville de Manosque

a constitué son procureur :

- M. Pierre MAURICE, ministre, habitant à Lourmarin, présent
- Pour transiger, convenir et appointer le procès et différant que ledit constituant a pendant par-devant Nosseigneurs de la Cour de Parlement de l'Eedict à Grenoble,, inthimé en appel, contre les Sindicz de la Religion dudit Manosque, appellantz d'ordonnance du Synode de ceste province tenu le 23e aoust dernier ; est ce, à telle façon, prix, payes, paches et conditions qu'il conviendra avec les appellantz.

Et faire tout ce qui sera nécessaire.

- Fait à Lourmarin, en l'étude

- Présents : Jean LATHOU, Jaques AGUITON, Mes tailleurs, de Lourmarin

- Signé : J. Du Cray, Maurice, J.Aguitton

- Not. : Franc

Signature de Jean DU CRAY:

734 cray.

Signature de Pierre MAURICE :

Maurice

f° 503v° :

08/11/1623 Testament d'Isaac REY

- Travailleur, de Lourmarin
 - Fils de + Estienne REY et de + Anne PERTUSE, de Lourmarin
 - Sa femme: Catherine CHAUVINE (CM Franc 11/10/1615)
 - Ses cousins : + Jean, + Pierre, + Jaques REY, frères, fils de + Michel REY, de Lourmarin
 - RPR

f° 508:

08/11/1623 Testament de Catherine CHAUVINE

- Femme d'Isaac REY, travailleur, de Lourmarin
- Fille de + Jaques CHAUVIN et de + Magdellène SERRE, de Buoux
- Son frère : Jaques CHAUVIN, Me broquier, habitant à Salon
- Ses sœurs: Marie CHAUVINE (femme de Guilhaume MAUREL, de Cabrières d'A.),
 Jeanne CHAUVINE (femme d'Anthoine CASTOU, d'Apt), Susane CHAUVINE (femme de Jaques ROYÈRE, Me broquier, de Cadenet)

Marguerite CHAUVINE, femme de Me Jean MICHEL, régent d'école, de Lourmarin

- RPR

f° 516v°:

12/11/1623 Mariage de Louys GARSIN et Jeanne TASQUIÈRE

- Louys, fils de François GARSIN et de + Françoise COLLETINE, de Sivergues
- Jeanne, fille de Pierre TASQUIER et de Marthe EYSSAUTIÈRE, de La Roque d'A.

f° 527 à 530 :

Quitance pour S^r Pierre Tessier, trésorier particullier des Églises resformées de Provence.

- 18 novembre 1623, avant midi
- MM. Anthoine de CROSE, ministre de l'Église de La Motte d'A.,

André GARIN, ministre de l'Église de Joucas,

Pierre MAURICE, ministre de l'Église de Lourmarin,

Marcelin LAUGIER, bourgeois, de Manosque,

Théophile SAVORNIN, escuyer,

Me Pierre BERTIN, à + François, de Lourmarin

comme depputés des Églises de la Religion de ceste province, desquelles ilz disent avoir charge par le dernier Synode d'icelles, tenu au lieu de Cabrières d'Aigues au mois d'aoust dernier et jours y contenus, ledit Synode présentement exibé par ledit Sr Maurice et en la mesme présente par luy retiré

<u>déclarent à :</u>

- Sr Pierre TEISSIER, trésorier particulier desdites Églises de Provence, présent
- qu'ils ont compte avec luy de la somme de 16 649 livres 13 sols que ledit TEISSIER, audit nom, a exigées pour ladite province du S^r du Caudal, trésorier général des Églises resformées de France
- À savoir
- ⇒ 440 livres, pour reste du quartier d'octobre 1616 ;
- ⇒ 790 livres 10 sols, pour la moitié du guartier d'octobre 1617 ;
- ⇒ 1436 livres 5 sols, pour le quartier d'avril 1619 ;
- ⇒ 1436 livres 6 sols, pour le quartier de juillet 1619 ;
- ⇒ 1436 livres 6 sols, pour le quartier de janvier 1620 ;
- ⇒ 255 livres 18 sols, qu'il estoit demeuré debteur à la distribution faicte au lieu de Romoulles 5, du quartier d'avril 1619 ;
- ⇒ 1580 livres, pour le quartier d'octobre 1618 ;
- ⇒ 790 livres, pour le premier demi-quartier d'octobre 1619 ;
- ⇒ 1436 livres 5 sols 4 deniers, pour le quartier d'avril 1620 ;
- ⇒ 790 livres, pour le dernier demi-quartier d'octobre 1617 ;
- ⇒ 1436 livres 5 sols 4 deniers, pour le quartier de juillet 1620 ;
- ⇒ 3941 livres 16 sols, pour les trois premiers quartiers de 1621 ;
- ⇒ 700 livres, plus ou moins, pour le dernier demi-quartier d'octobre 1619 (*lesquelles 700 livres, il compte, au moyen de l'accord qu'il a faict avec lesdites Églises de ceste province incéré dans la dernière distribution faicte audit Lurmarin le jour d'hier*) ;
- ⇒ 180 livres 1 sol, qu'il debvoit par la précédante distribution faicte à Lurmarin en septembre 1620
- De laquelle somme, des distributions en ont été faites en 3 fois, à savoir :
- ⇒ une à Roumoules le 17 mai 1620 ;
- ⇒ une à Lourmarin en septembre 1620 ;
- ⇒ la dernière à Lourmarin le jour d'hier.

Ayant, ledit Teissier, faict payemens desdites sommes distribuées suyvant les indicquations à luy faictes (y comprins les levées dudict S^r du Caudal, à raison de 5 %, et celles dudit S^r Teissier à 4,5%), pour ce qui reste encor à payer de ladite dernière distribution, de quoy,

-

⁵ . Roumoules : Alpes de Haute-Provence, ar. Digne, c. Riez.

les payemens faictz, il en rapportera les acquitz nécessères audit S^r Maurice, comme gardien des papiers, quy luy en fera descharge au pied de la présente.

- Et moyennant ce, les susdits

donne quittance:

- audit Sr TEISSIER
- Fait à Lourmarin, en la maison d'habitation dudit Sr Maurice
- Présents : MM. Pol MAURICE, ministre de l'Église d'Eyguières Jaques PIALLAT, ministre de l'Église de Mérindol André GÉNOYER, ministre de l'Église de Séderon ⁶

Jean JEUNE, ministre de l'Église de Seyne

- Signé : de Crose, A.Garin, Maurice le Puisné, Laugier, Savornin, P.Bertin, Teissier, Génoier pst, Maurice, Jeune, Piallat

- Not. : Franc

Signature d'Antoine de CROZE :

Signature d'André GARIN :

A drom.

Signature de Paul MAURICE :

Signature de Marcelin LAUGIER :

Signature de Théophile SAVORNIN:

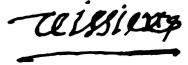
<u>Signature de Pierre BERTIN:</u>

⁶ . Séderon : Drôme, ar. Nyons.

www.appy-histoire.fr

Lourmarin

Signature de Pierre TEISSIER :



Signature d'André GÉNOYER :

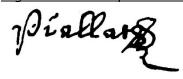
Signature de Pierre MAURICE :



Signature de Jean JEUNE :



Signature de Jacques PIALLAT :



Signature de Jacques FRANC :



f° 532v°:

19/11/1623 Mariage de Jean EISSAUTIER et Susane BRANTOU

- Me Jean, sergent royal, de Lourmarin, fils de + Me Louys EISSAUTIER et de + Alix BONAN, de Lourmarin
- Susane, fille d'Anthoine BRANTOU et de + Marie BOURGUE, de Lourmarin

f° 548v°:

26/11/1623 Mariage de Jaques VIEN et Susane ROUSTAGNE

- Jaques, de Murs, fils de Pierre VIEN et de Magdellène DAUPHINE, de Murs
- Susane, fille de Pierre ROUSTAN et de Marie PÉLENQUE, de Mérindol

f° 561:

27/11/1623 Mariage de Christol GIRARD et Michelle ANESINE

- Christol, travailleur, de Bonnieux, fils de Denis GIRARD et d'Elziasse CHAUDERONNE, de Bonnieux
- Michelle, fille de + Michel ANESIN et de Batrine TOUPPINE, de Lourmarin
- ECAR

f° 583v° à 585 :

Déclaration pour Hugues Serre, mesnager, de Roussillon.

- 1er décembre 1623, avant midi
- Jean ROMÉGAT, de Lourmarin pour la descharge de sa conscience

a déclaré à :

- Hugues SERRE, ménager, de Roussillon
- que bien que par quitance receue par Me Empereur, notaire royal du lieu de St-Savornin, en l'an et jour y conteneu, ledit Serre ayt conceddé quitance aux Consulz et communauté dudict Rossillon de la somme de 36 livres plus ou moingz, pour les despens contumaciant que ladite communauté avoit esté condempner envers ledit Serre par arrest de Nosseigneurs de la Cour de Parlement en l'Eedict à Grenoble, aussy en l'an et jour y contenus, et despens exécutifs ; toutesfois, la vérité est telle que lesdictz deniers feurent à mesme instance expédiés par ledit Serre audit Romégat. Lequel estoit présent et adcistant à la passation de ladite quitance. Ayant, ledit Romégat, retiré lesdits deniers pour se rembourser des frais, poursuites et despens qu'il avoit faict pour obtenir ledit arrest, et pour fère taxation desdits despens et poursuite pour avoir payement d'iceux suivant la convention passée entre ledit Serre et autres consortz avec ledit Romégat et Daniel Combe, Me chirurgien, et Mathieu Aguiton, dudit Lurmarin, par-devers Me Pierre Anthoine Baile, notaire de Gordes, aussy en l'année et jour y contenus.

Desquelles 36 livres, et générallement de la somme énoncée en ladite quitance, ledit Romégat, comme comptent, en aquitte et quitte ledit Serre.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : André CORNILLON, André BONIN, de Lourmarin
- Signé: Jehan Romégat, Cornillon, A.Bonin
- not. : Franc

f° 589v°:

03/12/1623 Mariage de François SERRE et Jeanne LATHOU

- François, travailleur, de Lourmarin, fils de + Jean SERRE et de + Marie BONINE, de Lourmarin
- Jeanne, fille de Pierre LATHOU et de Marie GINOUSE, de Lourmarin

f° 595 : Apprentissage

- Reymond VERDOT, Me cordonnier, de Lourmarin
- Jean VAL, fils de + Jacques, de Lacoste

f° 616v°:

28/12/1623 Testament de Claude SERRE

- Femme en 2nd lit d'Anthoine de SAINT-MARC, de Lourmarin
- Fille de + Barthellemy SERRE et de Huguette ... 7, de St-Ternis 8
- Son fils: Pol de SAINT-MARC
- Ses filles : Catherine de SAINT-MARC (femme de Jaques PARIS, de Lourmarin), Marie de SAINT-MARC (femme de Pierre CHAUVIN, de Lourmarin)
- Sa tante : + Catherine SERRE, femme d'Anthoine TRIGAUD, de Murs ; femme en 1^{er} lit de + Thoussain CUSSOT
- Ses fils : Jacques CUSSOT (habitant à Gignac), Jean CUSSOT (habitant à Lourmarin), David CUSSOT (habitant à Lourmarin)
- RPR

f° 622v°:

29/12/1623 Testament de Jaques REY

- Ménager, de Lourmarin
- Fils de + Jaulmet REY et de + Claude PÉRINE, de Lourmarin
- Sa femme : Anne HUGON
- Ses fils: Jaulmet, Jean, Pierre, Jaques REYS (+ un posthume)
- RPR

f° 631:

31/12/1623 Mariage de Jean VIEN et Susane PALENQUE

- Jean, fils de Pierre VIEN et de Magdellène DAUPHINE, de Murs
- Susane, fille de Daniel PALENC et de Marie BERNARD, de Mérindol

f° 636v°:

31/12/1623 Mariage de Jean Baptiste JUSIAN et Anne MARTINE

- Jean Baptiste, travailleur, fils d'Anthoine JUSIAN et de Louyse VIENNE, de St-Saturnin
- Anne, fille de + Peiron VIEN et de Marie SAQUETTE, de Mérindol

www.appy-histoire.fr

Lourmarin

 $^{^{7}}$. En blanc.

 $^{^{\}rm 8}$. St-Trinit : Vaucluse, ar. Carpentras, c. Sault.

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/193 Jacques Franc

Prise en notes et relevé : Bernard APPY

1639

f° 9:

04/01/1639 Testament de Pierre VERDOT

- Fils de Reymond VERDOT, cordonnier, de Lourmarin, et de + Isabeau REYNE
- Ses oncles et tante, enfants de Michel REY : + Pierre REY, + Jacques REY, Isabeau REYNE (femme de Gabriel ARNOUX, de Lourmarin)
- Ses sœurs, filles de Reymond VERDOT et de Susannne LATHOU, sa femme en 2nd lit : Marie, Françoise, Anne, Magdeleine et Ysabeau VERDOT.
- RPR

f° 20:

10/01/1639 Testament de Jaques MONESTIER

- De Lourmarin
- Fils de + Pierre MONESTIER et de + Claire PÉRONNE, de Lourmarin
- Ses frères de la même mère : Maurice MONESTIER (Me charpentier, de Lourmarin), Jean MONESTIER (de Lourmarin), André MONESTIER (de Lourmarin)
- Son demi-frère (mère : + Jeanne BONINE, femme en 2nd lit) : Honnoré MONESTIER
- RPR

f° 53 : Émancipation François et Phélip HUGONS

- Fils d'André HUGON, de Lauris

f° 59:

28/01/1639 Procuration pour Marie BERTINE

- Veuve de + Reymond NOUET, de Lourmarin
- CM entre Margueritte NOUETTE, sa petite-fille (fille de Louis NOUET et de Catherine REYNE) & Noël AUSSELLE, de Rognes
- Elle constitue son procureur Imbert AUDIFFREN, son beau-fils, Me maçon, habitant à Lourmarin

f° 65 : Apprentissage

- Jean RICHARD, Me maréchal, de Lourmarin
- Pierre REY, fils de + Jacques REY, de Lourmarin

f° 137:

21/02/1639 Mariage de Simon CAVALLIER et Marie BERTHOLLINE

- Simon, fils de Mathieu CAVALLIER et de françoise BERTINE, de Lourmarin
- Marie, fille de + André BERTHOLLIN et de Louyse REYNE, de Lourmarin

f° 165:

date Testament de Samuel MARTEAU

- Menuisier, de Lourmarin
- Fils de + André MARTEAU et de + Isabeau BONINE, de Lourmarin
- Sa femme : Marie ANASTAISE (enceinte)
- Sa fille: Isabeau MARTELLE
- RPR

f° 172v° à 173v° :

Cession pour Me ... 9 Cuchet, procureur ès Parlement à Grenoble en Dauphiné.

- 10 juillet 1639, avant midi
- Isabeau CAVALLIER, femme séparée de biens de Jean ROMEGAT, de Lourmarin cède à :
- Me ... 10 CUCHET, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné, absent
- la somme de 17 escus (soit 51 livres)
- à prendre, quand bon lui semblera, à M. Anthoine GAUTHIER, notaire royal, de Cadenet, en déduction d'une somme plus importante qu'il lui doit,

suite à une condamnation par arrêt de Nosseigneurs de la Cour de la Chambre de l'Édit de Grenoble, aux an et jour y contenus.

- Ladite CAVALLIER doit cette somme audit Me CUCHET par acte reçu par Me \dots 11 , notaire à Grenoble, en sa date
- Fait à Lourmarin, dans la maison de ladite CAVALLIER
- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues 12 ; Jean ESTIENNE, sergent royal, de Lourmarin
- Signé: Guichard, pst; J.Estieny
- Not. : Franc

⁹ . Laissé en blanc.

 $^{^{10}}$. Laissé en blanc.

^{11 .} Laissé en blanc.

 $^{^{\}rm 12}$. Meyrargues : Bouches-du-Rhône, ar. Aix, c. Peyrolles.

f° 177v°: Inventaire des biens de + Samuel MARTEAU 13

f° 183v° à 184v° :

Procuration pour Honnoré Sabatier, bourgeois, d'Eiguières.

- 14 mars 1639, avant midi

- Honnoré SABATIER, bourgeois, d'Eyguières

constitue son procureur:

- Me Pierre GARNIER, praticien et greffier, d'Eyguières, absent
- Pour au nom dudit constituant et des hoirs de feue Guillaumette Borine et hoirs de feu Estienne Cornillon, tous ses nepveux, pour lesquelz il se faict fort de recouvrer de Me ... 14 Cuchet, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné séant à la ville de Grenoble, propriéttère de l'estat et papiers de feu Me Moyse Vulson, procureur audit Parlement (...), le sac et pièces qu'il a desdits Sabatier, Borine et Cornillons, du procès que cy-devant ilz avoient par-devant ladite Cour, en la Chambre de l'Eedict, appellantz de santance rendue par le S^r lieutenant général au siège du sénéchal d'Aix contre D^{lle} Magdellène Sabatier, vefve, de ce lieu de Lurmarin, inthimée audit appel, et générallement tous les papiers que se treuveront leur appartenir, et à feu Pierre Sabatier, mary de ladite Borine, desquelz ledit feu Me Vulson ou son successeur audict estat de procureur se treuveront saisis.
- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues ; Pierre CRESPIN, de Lourmarin
- Signé: H.Sabatier; Guichard, pst; P.Crespin

- Not. : Franc

f° 195 à 196 :

Procuration pour Isabeau Reyne, de Lurmarin.

- 22 mars 1639, après midi
- Isabeau REYNE, fille de Jean, dit "Reynaud", de Lourmarin

constitue son procureur:

- Me Jaques ROLAND, "le Cadet", procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné à Grenoble, absent
- Pour se présenter par-devant ladite Cour, en la Chambre de l'Édict séante à ladite ville, à l'assignation à elle donnée à la requeste de André Vian, dudit Lurmarin, en force de lettres royaux d'appel par luy obtenues à la Chencellerie de ce pays le 12/03/1639 et exploictz en suitte d'icelles faictz le 14/03/1639 par Estienne, sergent royal, (...) y fère, par ledit Me Rolland procureur, les poursuittes demandées et deffances requises et nécessaires.
- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : André VAL, Me tailleur d'habits ; Jean BARTHELLEMY, de Claude ; de Lourmarin
- Signé : J.Barthellemy

- Not. : Franc

www.appy-histoire.fr

¹³ . Relevé fait par Françoise APPY TROTOBAS.

 $^{^{14}}$. Laissé en blanc.

f° 238v°:

10/04/1639 Testament d'André SEGUIN

- Ménager, de Lourmarin
- Fils de + Pierre SEGUIN et de + Louyse BOY, de Lourmarin
- Sa femme : Magdellène GOULLINE
- Sa fille : Louyse SEGUIN (femme de Jaques PARIS, ménager, de Lourmarin)
- Son fils: Pierre SEGUIN
- RPR

f° 339:

10/06/1639 Codicille de Barthélemy BARTHELLEMY

- Testament précédent chez Me FRANC, notaire de Lourmarin, le 08/07/1637
- Sa femme: Catherine LATHOU

f° 353v°:

15/06/1639 Testament d'Isabeau SERRE

- Femme d'André BONIN, à + Pierre, de Lourmarin
- Fille de + Jean SERRE et de + Marie BONINE
- Ses frères : François et Pierre SERRES
- Ses frères utérins : Daniel REY, à + Jean ; + Jaques REY, père de Daniel REY
- RPR

f° 369:

Comparant avec rapport de visitte pour M^{gr} le Duc d'Esdiguières ; et Isaac et Jean Meilles, frères, Simon Bertin, Imbert Audiffren et Estienne Gilly

05/07/1639

Travaux à faire au château et aux bâtiments seigneuriaux.

f° 395v°:

Association de Thomas SAMBUC avec Jean ANESIN

- Me Thomas SAMBUC, marchand, de Lourmarin
- Jean ANESIN, à + Delphin, ménager, de Lourmarin

f° 397 à 398 :

Procuration pour Claude Tempier, bourgeois, de Lauris.

- 28 juillet 1639, avant midi
- Claude TEMPIER, bourgeois, de Ménerbes, habitant à Lauris constitue son procureur:

- Me ... 15, procureur en la Cour de Parlement de Dauphiné, absent
- Pour se présenter par-devers Nosseigneurs dudict Parlement, en la Chambre de l'Éedict, à l'assignation que luy a esté donnée, à la requeste de Jaques Savornin, escuyer, dudit Lauris, par exploict du 8^e jour du présent mois 16, à ce faict et quy en deppendra, y faire, par ledict M^e ... ¹⁷, les poursuittes requises et nécessères.

www.appy-histoire.fr

Lourmarin

^{15 .} En blanc.

¹⁶ . 8 juillet 1639.

¹⁷ . En blanc.

- Fait à Lourmarin, en l'étude
- Présents : Pierre PERROTET, bourgeois, de Lourmarin ; Jullien TEMPIER, bourgeois, de Lauris
- Signé: Tempier; Perrotet; J.Tempier
- Not. : Franc

f° 398:

31/07/1639 Testament de Barthellemy BARTHELLEMY

- Ménager, de Lourmarin
- Fils de + Jaques BARTHELLEMY et de + Ysabeau GINOUX, de Lourmarin
- Sa femme: Catherine LATHOU
- Son fils: Pierre BARTHELLEMY
- RPR

f° 404v°:

02/08/1639 Procuration pour Marie BERTINE

- Veuve de + Reymond NOUET, de Lourmarin
- Sa petite-fille : Marguerite NOUETTE, fille de Louys NOUET, tisseur à toile, habitant à Rognes

f° 412 à 413 :

Deppost pour André Vian, de Lurmarin.

- 4 août 1639, après midi
- André VIAN, de Lourmarin

Lequel, de son gré, sur ce qu'il a peu mettre que au procès qu'il a contre Jean et Isabeau Reys, dudit lieu, la Cour de Parlement en Daulphiné, en la Chambre de l'Éedict, auroit rendu arrest pourtant que les parties poursuyvront l'appellation rellevée par-devant ladite Chambre et requeste de cassation d'information par-devant le Sr Lieutenant de la Comté de Sault, avec despens modérés à 30 livres, ausquelles ledit Vian est condempné.

a déposé :

- 30 livres entre les mains de moi dit, notaire
- pour satisfère auquel arrest, et pour être expédiées à Jean et Ysabeau REY.
- Fait à Lourmarin, en la maison de Jaques VIAN, père dudit André
- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues ; Pierre BERTHOLIN, de Pierre, cardeur à laine, de Lourmarin
- Signé: André Vian; Guichard, pst; P.Berthollin
- Not. : Franc

f° 413 à 414 :

Procuration pour André Vian, de Lurmarin.

- 4 août 1639, après midi
- André VIAN, de Lourmarin

constitue son procureur:

- Claude GRANGE, de Pertuis, messager ordinaire, absent
- Pour recouvrer de M^e ... ¹⁸ Cuchet, procureur en Parlement de Grenoble, son procès qu'il avoit par-devant ladite Cour en la Chambre de l'Éedict, contre Jean et Ysabeau Reys, dudit Lurmarin.
- Fait à Lourmarin, dans la maison de Jaques VIAN, son père

_

 $^{^{\}rm 18}$. En blanc.

- Présents : Me Jaques GUICHARD, praticien, de Meyrargues ; Pierre BERTHOLIN, cardeur à laine, de Lourmarin

- Signé : André Vian ; P.Berthollin ; Guichard, pst
- Not. : Franc

f° 441 : Apprentissage

- Phélip GRANGE, Me tailleur d'habits, de Cadenet
- Daniel ROUET, fils de François, de Lourmarin

f° 453v° :

06/09/1639 Testament de Susanne PACCOTTE

- Veuve de + Pierre PASSET, de Lourmarin
- Fille de + Estienne PACCOT et de + Jaulmette LATHOU, de Lourmarin
- Ses filles: Jeanne PASSETTE (femme d'Anthoine AILLAUD, revendeur, d'Aix),
 Marie PASSETTE (femme de Jean CASTRE, de Ginasservis 19)
- Son neveu : Jean PACCOT, marié à Anne CARTOYRE, de Lourmarin
- Ses fils : Abrahan et Jean PASSETZ
- RPR

f° 494v° à 496:

Procuration pour Honnoré, Maurice, Jaques, Jean et André Monestiers, frères, de Lurmarin. ²⁰

[À suivre...]

www.appy-histoire.fr

Lourmarin

¹⁹ . Ginasservis : Var, ar. Draguignan, c. Rians.

 $^{^{20}}$. Acte à prendre en notes.

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/195 Jacques FRANC

Prise en notes: Bernard APPY

1641

f° 362 à 364v°:

Achept de vergier pour M. Pierre Maurice, ministre, de Lourmarin.

- 29 novembre 1641, après midi

-

Brémond MAT, bourgeois, de Lourmarin;

 M^e Anthoine SAMBUC, notaire, comme mari de D^{lle} Marie MATTE, de Lourmarin ; Brémond et Marie MAT étant les héritiers de + Capitaine Daniel COMBE et de + D^{lle} Marie MATTE, en leur vivant mariés, de Lourmarin

vendent à :

- M. Pierre MAURICE, ministre de la Parole de Dieu à Lourmarin
- un verger, d'environ 2 éminées, situé sur le terroir de Lourmarin, quartier de L'Estagnel, confrontant :
- * pré d'André SEGUIN,
- * verger de + Louyse BONNOUSE, femme de Jean BONIN,
- * vergers dotaux de Sr Salomon LOMBARD et de Jaques ESTIENNE,
- * verger de moi, notaire,
- * verger de Me Jean PELANCHON.
- Prix: 16 écus, soient 48 livres.
- Payé au comptant.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Me Pierre AGUITTON, de Lourmarin ; Jaques SALENQ, de Mérindol
- Signé : Brémond Mat ; Sambuc ; Maurice ; Aguitton,
- Not. : Franc

1642

f° 136 et 136v°:

Obligation pour M. Maurice, ministre, contre Jaques Barthellemy, de feu Guigues.

- 31 août 1642, à midi
- Jaques BARTHELEMY, à + Guigues, Me cardeur à laine, de Lourmarin

doit à :

- M. Pierre MAURICE, ministre, de Lourmarin
- la somme de 48 écus (soient 144 livres), qu'il reçoit présentement
- Pour reste et entier paiement de la dot de sa fille, Susane BARTHELLEMYE, femme d'Abrahan PALENQ, de Mérindol [acte reçu par Me Jean BOER, notaire de Mérindol].
- Payable: dans un an, le 31 mars 1643.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Jean et François BARTHELLEMYS, frères, fils dudit Jaques ; Simon BERTIN, charpentier ; de Lourmarin
- Signé: Maurice; Jehan Bartélémy; François Barthélémy
- Not. : Franc

f° 349 et 349v°:

Oblige pour S^r Pierre Maurice, pasteur de Lurmarin.

- 6 octobre 1642
- Jean AGUITTON, à + Mathieu, travailleur, de Lourmarin

doit à :

- Sr Pierre MAURICE, ministre, de Lourmarin
- la somme de 16 écus (soient 48 livres), qu'il reçoit présentement
- Payable: dans un an, le 6 octobre 1643.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Thomas SAMBUC, Pierre CRESPIN, marchands, de Lourmarin
- Signé : Jean Aguitton
- Not. : Franc

Quittance : le 21 décembre 1654.

Fait à Lourmarin, en l'étude.

Présents : André TERRIS, Me maréchal, de Lauris ; Nicolas FAUCHERIE, Me tour-

neur, de Lourmarin

Signé : Maurice, past. ; André Terris

Not. : Franc

f° 384v° et 385 :

Oblige pour M. Pierre Maurice, ministre ; contre André Chauvin.

- 23 octobre 1642
- André CHAUVIN, fils de Pierre, travailleur, de Lourmarin

doit à :

- M. Pierre MOURIZE, ministre, de Lourmarin, absent
- la somme de 2 écus (soient 6 livres), payés par le notaire des deniers de Pierre MAURICE
- Payable : dans un mois, le 23 novembre 1642.
- Fait à Lourmarin, en l'étude.
- Présents : Me François ALLAMAND, huissier, Estienne PACOT, de Lourmarin
- Signé : F.Allamand, pst

- Not. : Franc

Quittance: le 12 mai 1644.

Fait à Lourmarin, en l'étude.

Présents : Jaques ARNOUX, à + Gabriel ; Jean BARTHELLEMY, de Claude, de Lour-

marin.

Signé: Maurice; J.Barthellemy; Jaques Arnoux

Not.: Franc

f° 423 à 426v° :

Testemant de Magdellène Appy, vefve, de La Coste.

- 17 novembre 1642, après midi

- honneste femme Magdellène APPY, veuve de + Pierre PERROTET, de Lacoste, résidant à Lourmarin ;

fille de + Louys APPY et de + Magdellène MALLANNE

⇒ Estant (...) en son bon sens, voeue, mémoire et entendement, debtenue toutesfois de malladie et infirmité corporelle, et chargée du fardeau de vieillesse,

fait son testament.

Clause spirituelle:

- ⇒ Premièrement, comme personne chrestienne, prefférant l'âme au corps comme chose plus digne, a bien humblement recommandé icelle à Dieu le Père tout puissant, son créateur, le suppliant bien humblement que, quand l'âme sera sepparée de son corps, la voulloir colloquer à la gloire selleste de Paradis, n'ayant esgard à ses fautes et péchés, ains couvrir iceux du manteau de miséricorde de nostre seigneur Jésus-Christ, pour le méritte d'icelluy.
- ⇒ Et quand à son corps, veult estre ensepvely en la manière et façon de ceux de la Relligion, de laquelle il faict profession.

Héritiers particuliers :

- * Les Pauvres de Lacoste, *pour l'honneur de Dieu* : 4 émines de blé conségail. Payables dans l'année suivant son décès.
- * Marie PERROTETTE, sa fille et de + Pierre PERROTET, femme de Pierre ROBERT, de Gordes : les droits de légitime qui lui sont dus.

Payables par ses héritiers.

* Jeanne PERROTETTE, son autre fille et de + Pierre PERROTET, femme de Pierre BARTHELLEMY, cardeur à laine, de Lourmarin : les droits de légitime qui lui sont dus. Et outre ce, en récompence de tous les services, caresses et amitié qu'elle luy a randus et rend, la testatrice lui lègue 10 écus et le peu de meubles et habit qu'elle a portés dans la maison dudit Barthellemy.

Payables par ses héritiers.

* Louise PERROTETTE, sa petite-fille, et fille de Jean PERROTET, son fils, en récompence aussy de tant d'agréables services, amitié et caresses qu'elle luy a rendus : 30 livres. Payables dans l'année de son décès.

<u>Héritiers universels:</u>

- * Jehan et Daniel PERROTETS, ses fils et de + Pierre PERROTET.
- Fait à Lourmarin, dans la maison de Pierre BARTHELLEMY.
- Présents: Me Pierre GOULLIN, à + André, Daniel BONIN, Pierre BARRAU, Pierre PERIN,
 à + Guillen, Pierre RICHARD, cardeur à laine, Pierre GOULLIN, cordonnier, Jean
 TASSEAU, cardeur à laine, de Lourmarin
- Signé: P.Goullin; D.Bonin; P.Barraud; P.Richard; P.Goullin; Jean Tasseau; Seguin
- Not. : Franc

AD 84

Notaire de Lourmarin

3 E 42/210 Jacques FRANC

Prise en notes : Françoise APPY

1657

f° 332v°:

15.05.1657 Mariage de Benoît REYNIER et Françoise BÉDOIN

- Benoît, fils de Louis REYNIER et d'Argentine PEYROSSE, de Cadenet, Me cardeur à laine
- Françoise, fille de Jean BÉDOIN et d'Anne CAVALLIER, de Lourmarin
- Promettent de se prendre l'ung l'autre en vray mariage et loyaux époux, et icelluy célébrer comme est de coustume entre personnes de la religion de laquelle ils font profession
- Dot : 30 livres (léquées par le testament de son père) + habits et meubles
- La mère du marié donne à son fils le métier, les outils et des meubles ; Benoît héritera à part égale avec ses frères Pierre et André ;
- Augment : de lui à elle 40 livres ; d'elle à lui 20 livres
- Les époux ne signent pas.

f° 534v°:

1657 Mariage de Jean GINOUX et Catherine BÉDOIN

- Jean, fils de Constant GINOUX et Marie CHANALLE
- Catherine, fille de Jean BÉDOIN et d'Anne CAVALLIER, de Lourmarin